



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 08/10/2015

Reçu en préfecture le 08/10/2015

Affiché le

- 8 OCT. 2015

ID : 056-215801626-20151001-22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Jeudi 1 octobre 2015

Objet de la délibération : Jumelage avec EHMEJ

Etaient présents :

Ronan LOAS, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Serge LECUYER à Antoine GOYER, Pierre-Yves CAINJO à Christelle CAINJO, Jean-Luc MADEC à Ronan LOAS, Yolande ALLANIC à Jean-Guillaume GOURLAIN,

Secrétaire de séance : Pascaline ALNO

Présents : 28
Pouvoirs : 05

n°22

CABINET DU MAIRE

PROJET DE JUMELAGE AVEC EHMEJ

Rapporteur : Anne-Valérie RODRIGUES

Ehmej est une commune d'environ 5000 habitants située dans les montagnes du district de Jbeil, au Liban, à une soixantaine de kilomètres de Beyrouth.

Une délégation ploemeuroise s'est rendue sur place au mois de mai dans le cadre d'un voyage privé et une délégation d'Ehmej a été accueillie à Ploemeur au mois de juillet 2015.

Au cours de ces rencontres, ainsi que pendant les échanges qui ont eu lieu entre celles-ci, a émergé la volonté de la part des communes de Ploemeur et d'Ehmej de s'engager dans une démarche de partenariat et de coopération entre les deux territoires.

En signant le 24 juillet dernier un protocole d'amitiés, les deux maires ont notamment entendu mettre en place des liens permanents entre les municipalités des deux communes afin de dialoguer, d'échanger et de travailler à la mise en place d'actions conjointes. Les objectifs de ce partenariat sont les suivants :

- Stimuler la promotion touristique des deux territoires
- Soutenir les échanges entre les citoyens des deux villes pour développer, par une meilleure compréhension mutuelle et une coopération efficace, le sentiment vivant de fraternité,
- Agir selon les règles de l'hospitalité, dans le respect des diversités, dans un climat de confiance et dans un esprit de solidarité,
- Promouvoir, à travers les échanges et la coopération, les valeurs universelles que constituent la liberté, la démocratie, l'égalité, et l'Etat de droit.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le livre 1er, titre "libre administration des collectivités locales" et le chapitre II "coopération décentralisée" en ses articles L1112-1 à L1112-7

VU la loi du 6 février 1992 qui fixe le cadre des actions internationales des collectivités locales,

VU la loi d'orientation n°95-115 du 4 février 1995 modifiée

VU le protocole d'amitié signé entre les villes de Ploemeur et d'Ehmej le 24 juillet 2015

Vu l'avis de la commission « affaires économiques, emploi, tourisme » du 16 septembre 2015 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2015

Reçu en préfecture le 08/10/2015

Affiché le

- 8 OCT. 2015

ID : 056-215601626-20151001-22-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré :

- **SE PRONONCE** sur la mise en place d'un Jumelage avec la ville d'EHMEJ au Liban.

Délibération adoptée à LA MAJORITE – 1 CONTRE (Dominique DAUGES)



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire